

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – INDECOSA-CGT 65

Fin de la trêve hivernale : stop aux expulsions, le logement est un droit !

Comme chaque année, le 31 mars marque la fin de la trêve hivernale des expulsions locatives. Près de 30 500 ménages auraient été expulsés en 2025 avec le concours de la force publique, soit une hausse de 25 % par rapport à 2024.

Ces chiffres sont largement sous-estimés : deux à trois fois plus de personnes quitteraient leur logement sous la contrainte, avant même l'intervention des forces de l'ordre. Au total, ce seraient entre 130 000 et 200 000 personnes concernées en 2025.

Ces chiffres ne sont pas de simples statistiques : ce sont des femmes, des hommes, des enfants jetés dans l'angoisse, la précarité et parfois à la rue.

L'expulsion n'est pas une solution : c'est une violence sociale.

Alors que les loyers explosent, que les charges augmentent et que les aides stagnent, ce sont toujours les plus fragiles qui paient le prix fort.

Nous le réaffirmons :

- Personne ne doit être expulsé sans solution de relogement digne
- Le droit au logement doit primer sur la logique financière
- Expulser, c'est précariser, exclure et briser des vies

Une expulsion, c'est l'obligation de survivre dans des conditions indignes : hébergement précaire, surpeuplement, logements insalubres. C'est aussi le risque de perdre son emploi, sa santé, sa dignité.

Le logement n'est pas une marchandise.

Se loger est un droit, pas un privilège.

Tarbes, le 31 mars 2026

INDECOSA-CGT 65

Pour nous contacter : laisser un message au 06 62 37 65 05 ou à indecosacgt65@laposte.net